

Législateurs, des femmes patriotes se présentent devant vous pour réclamer le droit qu'à tout individu de pourvoir à la défense de sa vie et de sa liberté. Tout semble nous annoncer un choc violent et prochain ; nos pères, nos époux et nos frères seront peut-être les victimes de la fureur de nos ennemis : pourrait-on nous interdire la douceur de les venger ou de périr à leurs côtés ?

Nous sommes citoyennes et le sort de la patrie ne saurait nous être indifférent. Vos prédécesseurs ont remis le dépôt de la constitution dans nos mains aussi bien que dans les vôtres ; eh ! comment conserver ce dépôt, si nous n'avons des armes pour le défendre des attaques de ses ennemis ? Oui, ce sont des armes qu'il nous faut, et nous venons vous demander la permission de nous en procurer. Que notre faiblesse ne soit pas un obstacle ; le courage et l'intrépidité y suppléeront, et l'amour de la patrie, la haine des tyrans nous feront aisément braver tous les dangers.

Ne croyez pas cependant que notre dessein soit d'abandonner les soins toujours chers à nos cœurs de nos familles et de nos maisons, pour courir à la rencontre de l'ennemi. Non, nous voulons seulement être à même de nous défendre. Vous ne pouvez nous refuser, et la société ne peut nous ôter ce droit que la nature nous donne, à moins que l'on ne prétende que la déclaration des droits n'a point d'application pour les femmes, et qu'elles doivent se laisser égorger comme des agneaux, sans avoir le droit de se défendre ; car croit-on que les tyrans nous épargneraient ? Non, non, il se souviendraient des 5 et 6 octobre 1789.

Mais, nous dira-t-on, les hommes sont armés pour vous défendre : d'accord, mais aussi répondrons-nous, pourquoi nous priver du droit de concourir à cette défense, et du plaisir de conserver leurs jours aux dépens des nôtres ? Connaissent-ils bien le nombre et la force de nos ennemis cachés ? N'auront-ils qu'un combat à donner ? Notre vie est-elle plus chère que la leur ? Et nos enfants ne sont-ils pas orphelins par la perte de leurs pères comme par celle de leurs mères ? Pourquoi donc n'emploierait-on pas pour terrasser l'aristocratie et le despotisme toutes les ressources du civisme et du zèle le plus pur, de ce zèle que des hommes froids pourront bien qualifier de fanatisme et d'exagération, mais qui n'est que le résultat naturel d'un cœur brûlant de l'amour du bien public ?

Sans doute que les plus heureux succès couronneront la justice de notre cause ; eh bien ! alors nous aurons le bonheur d'avoir contribué à la victoire. Mais, si par la ruse de nos ennemis ou la trahison de quelques-uns des nôtres, la victoire restait aux méchants, n'y aurait-il pas de la cruauté de nous condamner à attendre dans nos maisons une mort honteuse, et toutes les horreurs qui la précéderaient ; ou un malheur plus grand encore, celui de survivre à tout ce que nous avons de plus cher, à notre famille et à notre liberté ?

Voici ce que nous espérons obtenir de votre justice et de votre équité.

1°. La permission de nous procurer des piques, des pistolets et des sabres, même des fusils, pour celles qui auraient la force de s'en servir, en nous soumettant aux règlements de police.

2°. De nous rassembler les fêtes et dimanches au champ de la fédération, ou autres lieux convenables pour nous exercer à la manœuvre et au maniement desdites armes.

3°. De nommer pour nous commander des ci-devant gardes françaises, toujours en nous conformant aux règlements que la sagesse de M. le maire nous prescrirait pour le bon ordre et la tranquillité publique.

Pauline Léon, à l'Assemblée législative, le 6 mars 1792.